

M.C. NUSSBAUM, *Frontiers of Justice : Disability, Nationality, Species Membership*, Massachusetts, Harvard University Press, 2007, 487 p.

Jean-Luc Filion

Depuis la parution en 1971 de l'œuvre monumentale de John Rawls, *Theory of Justice*¹, on parle à juste titre d'un renouveau de la philosophie politique et morale. Bien que dans la foulée de la réponse communautarienne, les débats concernant la théorie du philosophe américain se soient agglomérés autour de la question de la primauté du juste sur le bien, il semble qu'aujourd'hui l'enjeu porte plutôt sur les limites de la théorie du contrat social, écheveau inextricable de notre conception libérale de la justice comme équité. Tout en payant son tribut à Rawls, quant à l'établissement des termes d'un débat qui avait tout intérêt à s'ouvrir, Martha C. Nussbaum, dans son nouvel ouvrage *Frontiers of Justice*², relève le défi de taille consistant à explorer les limites et même à étendre les débats relatifs à la justice sociale.

Cette « avocate de l'humanité » continue de plaider et d'étendre les thèses de l'économiste Amartya Sen³ dans la sphère de la philosophie politique. Elle nous convie à une riche réflexion qui s'engage au niveau des conditions sociales de la justice. Loin d'entrer en guerre

¹John RAWLS, *A Theory of Justice*, Massachusetts, Harvard University Press, 1971, 607 p.

²Martha C. NUSSBAUM, *Frontiers of Justice : Disability, Nationality, Species Membership*, Massachusetts, Harvard University Press, 2007, 487 p.

³Prix Nobel d'économie en 1998, Sen a écrit plusieurs ouvrages concernant ce qu'il qualifie d'économie normative. Il développe avec Nussbaum la *capabilities approach* consistant en une nouvelle façon d'évaluer le bien-être des individus. Au lieu de se pencher sur la quantité de biens ou de ressources dont l'individu bénéficie pour vivre, la *capabilities approach* préfère évaluer ce bien être à partir d'une analyse de l'aptitude de l'individu à passer de la simple possession du bien à son fonctionnement effectif. Les lecteurs pourront se référer à l'édition française d'*Un nouveau modèle économique*, paru chez Odile Jacob en 2000, où Sen expose les thèses élémentaires de sa théorie économique.

contre la conception de la justice contenue dans la forme de libéralisme politique décrite par Rawls, Nussbaum tente l'exercice fécond d'en étendre les frontières au-delà de ce que permet une approche purement procédurale de la justice. Sa critique de Rawls a le mérite de reprendre le flambeau là où il l'avait lui-même laissé. Trois apories cruciales de sa théorie de la justice comme équité nécessitent, selon la lecture qu'en fait Nussbaum, le dépassement d'une approche procédurale. Même si elle reconnaît avec Rawls que la théorie du contrat social permet effectivement de poser les bases d'une certaine résistance aux affres de la fortune qui affecte les plus démunis, il n'en demeure pas moins que le bien-être des individus exige des conditions d'exercice qui échappent à la liberté de l'action humaine. Il semble dans cette perspective que la conception politique de la personne raisonnable, libre et indépendante ne suffise pas à rendre compte de problèmes qui, malheureusement, ne reçoivent pas encore d'intérêts marqués dans la sphère de la justice sociale.

Dans son entreprise d'opérer une critique constructive de l'approche de Rawls, trois terrains sont explorés et cultivés, afin d'ouvrir certaines frontières qui demeurent fermées aux enjeux de la justice sociale. Comment la conception de la justice mise sur pied par la tradition de la théorie du contrat social peut-elle prendre en charge sérieusement des problématiques telles que celles touchant aux handicapés, aux inégalités entre les pays, ainsi que celles concernant la dignité des animaux ? L'idée de contrat implique une conception de la personne humaine et une conception procédurale de la justice dont les tenants et aboutissants ne permettent guère d'intégrer ces trois enjeux majeurs dans les discussions relatives à la mise en place des principes de base d'une société dite juste. C'est à travers l'approche du développement des aptitudes (*capabilities approach*) que la philosophe trouve les bases de son dialogue avec les théories du contrat social. Cette approche tire sa source d'une interprétation de l'ontologie aristotélicienne de l'action dont les linéaments conduisent au développement d'une éthique de la vulnérabilité du bonheur humain décrite et analysée dans son ouvrage *The Fragility of Goodness*⁴.

⁴Martha C. NUSSBAUM, *The Fragility of Goodness. Luck and Ethics in Greek Tragedy and Philosophy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1986 (revised : 2001), 544 p.

Nussbaum se propose donc dans son livre d'ouvrir un dialogue sérieux et soutenu entre son approche qui vise à développer les principes d'une société juste à partir des résultats envisagés à l'aune de la dignité humaine et celles dont les considérations procédurales constituent le cœur de leur conception de la justice. La dimension strictement procédurale de la justice comme équité de Rawls représente en effet la différence majeure avec l'approche mise de l'avant par Nussbaum. Le contractualisme kantien du philosophe américain fait la gageure qu'une procédure impartiale et équitable (comme celles de la position originelle et de l'état de nature) permettra de développer des résultats justes en adéquation avec les principes gouvernant le processus délibératif initial. L'approche par aptitude privilégiée, de son côté, une caractérisation des résultats qu'une société juste devrait envisager pour ensuite justifier une procédure qui permettra d'atteindre le seuil minimal d'une justice sociale. La question qui se pose dès lors est celle de savoir comment orienter le choix et la justification des résultats escomptés. Le procéduralisme considère généralement trop intuitive pour permettre une orientation solide et rationnellement justifiée de la coopération sociale l'approche qui table sur les résultats justes plutôt que sur les principes à la base d'une délibération sur le juste.

Nussbaum ne cherche pas à cacher la dimension intuitive de son approche⁵. Au contraire, elle tente de justifier sa valeur heuristique quant à la recherche des éléments constitutifs d'un *royaume des fins* conduisant à une certaine conception de la dignité humaine. Elle précise tout au long de son livre le rôle fondamental que joue sa conception de la dignité humaine dans sa théorie de la justice. À ce niveau-ci de l'argumentation, l'allégeance cosmopolitique de l'auteur se fait vivement sentir. Elle caractérise effectivement son approche comme une conception de l'être humain à la fois aristotélicienne et marxienne dans la mesure où il s'agit de reconnaître la dignité d'un animal politique qui est tout à la fois indépendant et dépendant des conditions dans lesquelles il advient au monde. C'est la

⁵Martha C. NUSSBAUM, *Frontiers of justice*, p. 83.

vocation universelle d'une telle conception qui lui permet d'abattre les murs du particularisme occidentaliste dont certains pourraient l'accuser.

Il y a dans l'œuvre de Nussbaum, depuis l'édition révisée de son ouvrage remarquable, *The Fragility of Goodness*, une tension qui a été mise en évidence par André Duhamel⁶. Celle-ci se manifeste dans sa double lecture, aristotélicienne et hégélienne, de la tragédie grecque. Elle chercherait à fonder la cohérence d'un dialogue entre une ontologie de la vulnérabilité des affaires humaines (l'humain face à la contingence, chez Aristote) et la possibilité de développer la capacité d'agir en vue de surmonter certains conflits tragiques découlant de notre rapport à la fortune (conception hégélienne des conflits tragiques surmontés par l'action dans l'histoire). C'est donc l'arrière-plan d'une sociale démocratie aristotélicienne qui nous fournit une clé pour mieux le projet de l'auteure dans *Frontiers of Justice*. C'est aussi dans sa manière d'informer la raison pratique qu'une approche comme celle de Nussbaum est susceptible d'éclairer nos réflexions sur des enjeux qui habituellement demeurent dans l'ombre. La définition de la personne libre, égale et indépendante, au centre de la théorie du contrat social, ne suffit pas dans la mesure où un large pan de la vie humaine demeure dans l'antichambre des discussions ayant trait à la constitution des principes de justice sociale.

En conclusion de *Frontiers of Justice*, Martha C. Nussbaum offre une argumentation qui préconise une éducation morale citoyenne des sentiments au sein de laquelle se développerait la compassion pour ceux et celles qui souffrent des insuffisances de nos institutions quant à la tâche de développer les aptitudes nécessaires au seuil minimal d'une vie digne d'être vécue⁷. Elle reproche aux théoriciens

⁶A. DUHAMEL, « Raison pratique et tragédie selon Martha Nussbaum », dans A.A. BENMAKHOLOUF et J.-F. LAVIGNE (dir.), *Avenir de la raison, devenir des rationalités*, Paris, J. Vrin, 2004, p. 614-618.

⁷Cette conclusion fait écho à son ouvrage sur l'intelligence des émotions, dans lequel nous retrouvons un chapitre fort éclairant sur le rôle de la compassion dans l'espace public politique ; voir : M. C. NUSSBAUM, *Upheavals of Thought. The Intelligence of Emotions*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001, 751 p.

du contrat social d'avoir négligé le potentiel que recèle l'éducation des sentiments moraux. Elle se situe ainsi plus du côté de l'*Émile* de Rousseau que de celui du *Léviathan* de Hobbes⁸. Cette éducation sentimentale n'entretient pas d'affinité intime avec la morale chrétienne de la charité et de la pitié. Il s'agit d'une conception politique du rôle de la compassion qui procède de la capacité de s'imaginer les souffrances que l'autre est susceptible de vivre compte tenu de la vulnérabilité humaine que nous partageons tous, et ce, même avec d'autres espèces animales. Si la théorie du contrat social a réussi à nous convaincre par sa fiction de l'état de nature que l'humain était fondamentalement égoïste, il n'y a rien qui s'oppose en définitive à ce qu'une éducation sentimentale développe notre sensibilité quant à une certaine forme politique de compassion.

Une société qui aspire à développer le sens de la justice sociale doit alors vouer une attention particulière à l'éducation des sentiments moraux et cela nécessite, nous affirme Nussbaum, de déployer les forces et le courage de notre imagination citoyenne⁹.

⁸Martha C. NUSSBAUM, *Frontiers of Justice*, p. 410.

⁹*Ibid.*, p. 415.

